

COMPTE-RENDU CGT DU CSA DE LA BnF DU 8 FEV. 2024

En début de séance, la CGT a interpellé la direction au sujet du CNLJ, **Centre national de la littérature pour la jeunesse** et des inquiétudes des personnels face à de nouvelles évolutions de la salle I : suppressions de places assises de lecteurs et agrandissement de l'espace enfants. Nous avons demandé que les personnels soient associés et informés de ces nouvelles évolutions et que celles-ci fassent l'objet d'une présentation en CSA. La direction s'y est engagée.

A l'ordre du jour de ce CSA (Comité social d'établissement) :

1. Réorganisation de la Direction du développement culturel et du musée
2. Sûreté des collections
3. Amélioration des stations TAD en arrières-banques de salle

1. Réorganisation de la Direction du développement culturel et du musée

Trois éléments essentiels de cette réorganisation du DCM :

- scission du Service des expositions en 2 structures : service des expositions internes et service des expositions et prêts externes
- suppression du Département des éditions
- réalisation de travaux dans les espaces du Service des expositions à Tolbiac.

Sur un plan formel, la CGT a dénoncé une réorganisation réalisée dans la précipitation contraire à toute politique de prévention des risques professionnels et notamment les risques psycho-sociaux. Les personnels ont été mis devant le fait accompli avec une unique présentation dans une réunion d'information. Cette manière de procéder confirme les chiffres de l'enquête « conditions de travail » effectuée par la direction au printemps 2023, qui souligne que 51% des agents estiment que les changements sont mal accompagnés à la BnF. **Apparemment, la direction n'a tiré aucune leçon de cette enquête.**

Le service des expositions

Pour la CGT, la scission du service des expositions en deux entités semble une bonne chose et correspond en réalité à une situation pratique déjà existante. La résolution des écarts statut-fonction des régisseurs d'œuvre (passage de catégorie B à A) est également très positive pour ces personnels et en adéquation avec leurs missions et fonctions.

La CGT interroge la création des deux services pour la réalisation des **expositions dites hybrides** (à la fois organisées en interne et à l'externe) et des possibles difficultés de coordination et de suivi pour ce type d'exposition. La CGT pointe également une difficulté récurrente avec **l'augmentation des strates de validation administrative** qui alourdissent les procédures et la charge de travail, élément prépondérant de cette réorganisation.

La suppression du Département des éditions

Cette suppression porte un coup brutal aux équipes qui vivent comme un déclassement cette proposition. L'administration profite de la vacance du poste du directeur de ce département pour « simplifier » l'organigramme. En réalité, l'organigramme du DCM devient déséquilibré avec d'un côté un département Expositions, manifestations et musée et de l'autre 4 services dédiés aux éditions directement rattachés au directeur de la direction.

La cohérence et la cohésion des équipes des éditions sont fragilisées par la suppression du niveau département, nécessaire en terme de coordination et de portage politique de la stratégie éditoriale et commerciale de l'établissement. La CGT s'oppose fermement à la suppression de ce département.

La CGT a réclamé :

- le report de la réorganisation à un prochain CSA afin de prendre le temps d'évaluer les risques professionnels
- la présentation des travaux du Service des expositions et des déménagements des personnels
- le maintien du Département des éditions.

L'administration a proposé une nouvelle présentation de la réorganisation en CSA au début du mois de mars et une présentation des travaux en Formation spécialisée santé sécurité et condition de travail (F3SCT).

2. Sûreté des collections

L'administration propose de nouvelles mesures afin d'améliorer la sûreté des collections en tenant compte du récent vol à la Réserve des livres rares.

Il est à noter la lenteur de la réaction de l'administration dans l'élaboration de ces mesures puisqu'elles interviennent plusieurs mois après les récents vols **et l'impréparation de la DCO en terme d'information des lecteurs** (la campagne d'affichage n'est pas prête et aucune explication ou élément de langage destinés aux personnels afin d'expliquer aux lecteurs ces nouvelles mesures n'ont été prévus).

Un point est fait sur « l'affaire Pouchkine ». Le vol a eu lieu apparemment ce printemps (avant ceux de Lyon et de la Bulac) mais découvert seulement cet automne. L'absence de communication, selon l'administration, est à la demande de l'OCBC (Office central de lutte contre le trafic de biens culturels) car une enquête est en cours. La BnF a déposé plainte au civil en novembre. L'administration affirme qu'aucune négligence n'a été commise par les services et les personnels.

Les mesures proposées par l'administration :

- le retour des mallettes transparentes en RDJ, interdiction des sacs volumineux, application stricte du règlement des espaces publics
- inspection visuelle systématique des effets personnels des lecteurs à la sortie des salles des départements spécialisés à Richelieu, Arsenal et Réserve des livres rares par les agents DCO
- inspection visuelle en cas de nécessité des effets personnels des lecteurs à la sortie des salles du RDJ à Tolbiac par les agents DCO (mesure abandonnée)
- contrôle aléatoire des sacs du personnel et lecteurs à la sortie du site de Tolbiac comme cela se pratique déjà à Richelieu ; effectué par le personnel de sécurité.

Richelieu, Arsenal et la Réserve :

La CGT considère que la mesure visant à généraliser le contrôle visuel des effets des usagers risque de détériorer les relations entre les agents (magasiniers) et les lecteurs. Cette mesure doit par ailleurs être accompagnée pas une communication suffisante (ce qui n'est pas le cas) qui indiquerait aux lecteurs que ceux-ci devront désormais ouvrir leur mallette transparente en quittant la salle, et qui prévoirait de leur indiquer quel matériel ils sont autorisés à amener en salle de lecture (un crayon, un ordinateur portable sans pochette, des feuilles ou un cahier uniquement) pour faciliter et fluidifier ce contrôle.

En outre, **les délais de mise en place de ces mesures** (lundi 12 février) ne sont pas suffisants pour assurer une information sereine auprès des lecteurs. Ils ne permettent pas non plus d'envisager une formation adéquate des agents pour savoir comment réagir en cas de vol constaté ou de refus de se plier au contrôle.

Enfin, **la direction ne semble pas avoir pris en compte la question des effectifs de magasiniers** pour appliquer ces mesures et leurs disparités entre les différentes salles de lecture, certaines étant partagées entre deux départements et disposant de deux équipes de magasiniers, ni des différences de fréquentation entre les salles de lecture.

La CGT-BnF remarque qu'une fois encore, ces propositions font porter sur les agents de catégorie C, les magasiniers, l'essentiel des mesures à mettre en œuvre. **Nous demandons également un report de la mise en place des principales mesures (accepté au 4 mars).**

Vote : Contre (5 voix CGT et 2 voix Sud) ; Abstention (3 voix CFDT)

3. Amélioration des stations TAD en arrières-banques de salle

Ces améliorations font parties d'un plan d'actions en faveur des conditions de travail des magasiniers ([ici](#)), résultat des négociations faisant suite aux grèves menées à la BnF ces dernières années.

Des travaux vont être entrepris dans 6 stations TAD en arrières-banques de salle (ABS) du rez-de-jardin dans les 2 prochaines années (2024 et 2025). Un prototype grandeur réelle dans l'ABS de la station TAD de la salle W va d'abord être réalisé et testé avant d'être étendu aux autres stations.

Objectif des travaux :

- améliorer l'ergonomie pour éviter les TMS (troubles musculo- squelettique) au niveau du poste de travail (charge et décharge du TAD) et des rayonnages
- corriger l'acoustique et la lumière
- améliorer le confort thermique et l'ambiance générale du lieu
- repositionner le second poste de travail.





Les remarques de la CGT :

- **la question de l'acoustique** : le coffrage isolant conçu pour les rails du TAD peut encore être amélioré comme l'acoustique du couloir de circulation, il faut privilégier le bois plutôt que le métal car il absorbe mieux les bruits
- **couleurs des murs et plafonds** : certaines colorations proposées sont trop sombres, la CGT demande au contraire des couleurs claires car c'est un local sans lumière du jour.
- **pour le sol** : possibilité d'une moquette avec effet absorbant du bruit, la CGT souligne qu'elle doit être adaptée à la circulation de chariots.

Vote : Pour (5 voix CGT et 3 voix CFDT) ; Abstention (2 voix SUD)